

Règlement 2026 - « Chansons sur scène »

Vivez une aventure unique et présentez vos chansons en concert !

Généralités.

Ce règlement s'applique au concept « Chansons sur scène » édition 2026 qui se déroule la semaine du **20 au 26 juillet 2026**.

La forme masculine est utilisée pour une raison de simplicité, mais ce document est valable pour tous les genres.

« Chansons sur scène » est le fait de mettre en commun des forces professionnelles pour proposer un espace de création autour de la chanson et offrir aux participants de vivre l'entier d'un processus entouré par des personnes d'expérience.

Étapes du processus « Chansons sur scène ».

Les candidats s'inscrivent jusqu'au **vendredi 8 mai 2026 à midi**.

Le samedi **09 mai 2026** dès 09h00 ont lieu les sélections à l'EJMA-VS à Sion (Suisse). Chaque participant, une fois son inscription validée, reçoit son heure de rendez-vous entre 09h00 et 17h00. Les participants auront un retour quant à leur participation au plus tard le 10 mai 2026 à minuit.

Le lundi 20 juillet 2026 se déroule le travail de démarrage de création de chansons. Une première approche des 3 axes de la chanson (écriture, composition, interprétation) est transmise par les intervenants, afin de donner la possibilité aux candidats retenus, de démarrer le travail dans de bonnes conditions, puis, par groupes ou de façon individuelle, chaque participant va élaborer une ou plusieurs chansons mais toujours de façon encadrée. Le but étant que chaque participant ressorte de cette semaine avec une expérience réelle du terrain et du métier d'artiste à travers les outils chanson. (composition, écriture, arrangement, interprétation...)

Durant cette semaine a lieu la sélection des 10 à 15 chansons retenues pour être interprétées sur scène pour 2 représentations. Chansons qui sont également arrangées avec des professionnels et des musiciens additionnels.

Conditions pour l'inscription

L'âge requis minimum est de 16 ans. Aucune restriction au niveau de la langue utilisée pour les créations.

Inscriptions : www.chansons-sur-scene.ch / www.aufildelachanson.ch

Par mail à : fildelachanson@gmail.com ou par téléphone : ++41 79 342 72 83

Un formulaire concernant les droits à l'image sera à remplir une fois les participants sélectionnés à l'occasion du démarrage du processus. Pour les mineurs, un document doit être signé par les représentants légaux.

Sélection.

Les participants viennent le samedi 09 mai 2026 présenter leur travail, soit d'interprète avec une chanson de leur choix, soit d'auteur, en présentant au Jury ses textes, soit de compositeur, en interprétant l'une de ses mélodies. Il est possible de présenter les 3 disciplines, les 2 ou une seule.

Les participants peuvent se présenter en groupe également. Par exemple : un interprète avec musiciens, uniquement des voix, uniquement des musiciens (dans ce cas il faut que les musiciens présentent des compositions personnelles). Toutes les formes sont possibles du moment où elles touchent et visent à présenter l'une des 3 disciplines : le texte, la voix/l'interprétation, la composition.

Au moment de la sélection, la règle pour les auteurs et compositeurs est de présenter un travail personnel, non une reprise. Les interprètes peuvent interpréter une reprise mais uniquement au moment de la sélection. Le but du concept étant d'emmener les interprètes sur scène avec des chansons composées durant le processus.

Le Jury.

Le Jury est composé de professionnels du monde de la musique et de la chanson et intervient deux fois, le jour de la sélection des futurs participants. Le jour du choix des chansons retenues pour la scène

Les délibérations du jury se font en l'absence des candidats et ne sont pas publiques. Les décisions sont sans appel et ne pourront faire l'objet de commentaires.

Coût d'inscription à la sélection et coût du processus pour les participants.

L'inscription à la journée de sélection est gratuite.

Le Coût réel des formations proposées se monte à 6'400.-frs par personne (ce qui correspond à 64heures de formation présentiel) + 45heures d'arrangements et d'orchestration + Intendance et autres frais.

Afin de donner l'opportunité de participer à un maximum de personnes, et cela grâce au soutien de partenaires privés et publics, pour l'édition 2026 le montant de la formation est de **950.- CHF** par participant.

Le versement faisant office d'inscription.

Dispositions finales.

Une fois les participants sélectionnés, ils s'acquittent de leur participation financière. Si pour une raison ou pour une autre, le participant devait abandonner en cours de route, aucun remboursement ne sera effectué.

Plusieurs participations au concept « Chansons sur Scène » est possible.

Les participants, si ils le souhaitent, seront à tout moment aiguillés, par la structure « Au fil de la chanson », sur différents séminaires et ateliers adéquats et bénéficieront des contacts avec des professeurs de musique ou autres expériences liées à la chanson comme défini sur : www.aufildelachanson.ch

Sierre, le 10 mars 2026